

pSIC FR 2100261

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°16**

**« PELOUSES SUBMONTAGNARDES
DU PLATEAU DE LANGRES »
(Haute-Marne)**



Butte de Talaison

Document de synthèse

Octobre 2004

pSIC FR 2100261

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°16**

**« PELOUSES SUBMONTAGNARDES
DU PLATEAU DE LANGRES »
(Haute-Marne)**

Document de synthèse

Octobre 2004



Réalisation :

David BECU, Chargé d'études Aube/Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Romarc LECONTE, Chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Relecture :

Jean-Marie ROYER, Membre du Conseil Scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE–FLORE ».....	4
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	4
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB	5
1 – <i>L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive</i>	5
2 – <i>L’opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB</i>	5
3 – <i>Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB</i>	6
A – INFORMATIONS GENERALES	7
I – LOCALISATION	7
II – STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE	7
III – DESCRIPTION SOMMAIRE	7
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	8
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE	8
1 – <i>Maîtrise foncière</i>	8
2 – <i>Maîtrise d’usage</i>	8
VI – CADRE PHYSIQUE	9
1 – <i>Climat</i>	9
2 – <i>Géologie, Géomorphologie, Hydrologie</i>	10
B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	11
I – ETAT INITIAL.....	11
1 – <i>Inventaires écologiques</i>	11
2 – <i>Inventaires socio-économiques</i>	19
II – ANALYSE ECOLOGIQUE.....	22
1 – <i>Exigences des habitats et des espèces</i>	22
2 – <i>Dynamique et évolution actuelle</i>	23
3 – <i>Etat de conservation des habitats</i>	24
4 – <i>Facteurs influençant les objectifs de conservation</i>	28
5 – <i>Vulnérabilité des habitats et des espèces</i>	29
6 – <i>Hiérarchisation des enjeux de conservation</i>	30
7 – <i>Synthèse de la phase d’analyse écologique</i>	31

C – DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	32
I – OBJECTIFS A LONG TERME	32
1 – <i>Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »</i>	32
2 – <i>Améliorer les connaissances sur le site</i>	33
3 – <i>Intégrer la conservation du site dans le contexte local</i>	33
II – OBJECTIFS OPERATIONNELS	33
1 – <i>Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles</i>	33
2 – <i>Restaurer et entretenir les éboulis</i>	34
3 – <i>Maintenir et favoriser les zones tampons</i>	34
4 – <i>Restaurer l’habitat de chênaie-charmaie (sylvofaciès de la hêtraie)</i>	35
5 – <i>Etendre le site Natura 2000 en intégrant d’autres zones de pelouses calcicoles et d’éboulis</i>	35
6 – <i>Améliorer les connaissances sur la faune</i>	35
7 – <i>Evaluer l’impact de la gestion</i>	36
8 – <i>Informers la population et les acteurs locaux sur la conservation du site</i>	36
9 – <i>Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d’objectifs</i>	37
D - PROGRAMME D’ACTIONS.....	40
I – LES OPERATIONS DE GESTION	40
1 – <i>Gestion des habitats</i>	40
2 – <i>Suivi écologique</i>	42
3 – <i>Fréquentation, accueil et pédagogie</i>	43
4 – <i>Entretien des infrastructures</i>	44
5 – <i>Surveillance du site</i>	44
6 – <i>Administratif</i>	44
II – LE PLAN DE TRAVAIL	45
BIBLIOGRAPHIE	46

Document de compilation (annexes du document de synthèse)

(Document séparé)

A - Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000, RNV, Site Inscrit)

Annexe 4 : Régime foncier

Annexe 5 : Cartes géologiques

B - Diagnostic écologique

Annexe 6 : Localisation des habitats naturels

Annexe 7 : Cartes de l'état de conservation des habitats

Annexe 8 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Annexe 9 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 10 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Annexe 11 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

C - Diagnostic socio-économique

Annexe 12 : Phase de concertation

D - Gestion écologique

Annexe 13 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 14 : Fiches actions

Annexe 15 : Plan de travail

E - Administratif

Annexe 16 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 17 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Annexe 18 : Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local

Annexe 19 : Cartes de localisation des nouvelles zones proposées

PREAMBULE

PREAMBULE

I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

Les « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » ont été transmises à l'Union Européenne car elles sont constituées de **pelouses relictuelles de type submontagnard**, associées à des **formations à Genévriers** et **éboulis calcaires**. Ces trois habitats naturels sont inscrits à l'annexe I de la Directive définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ».

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive (contenu fixé par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, article 214-24 du code rural) :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

Annexe 16 : Organigramme du déroulement du DOCOB

1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°16 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Marne (D.D.A.F.). La D.D.A.F. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L'opérateur local est désigné par le comité de pilotage local sur proposition du comité départemental Natura 2000. L'opérateur local est, en général, la structure ayant une participation dominante dans la gestion du site ou une compétence particulière par rapport à la problématique du site.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°16 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres », l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Les chargés de mission coordinateurs pour ce site sont David BECU, chargé d'études Aube/Haute-Marne, et Romaric LECONTE, chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial plus de 1580 hectares répartis sur 104 sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

3 - Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 17 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local.

Annexe 18 : Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral n°1904 du 24 juin 2002. Il est présidé par la D.D.A.F. de Haute-Marne par délégation du Préfet de la Haute-Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est de suivre l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

A - INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I - LOCALISATION

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°16 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » comprend 3 secteurs distincts localisés aux environs d'Auberive :

- la « Butte de Talaison » sur la commune de Bay-sur-Aube
- la « Butte du Haut du Sec » sur la commune de Perrogney-les-Fontaines
- la « Butte des Teurets » sur la commune de Poinsenot

II - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires et de classement

Le site Natura 2000, d'une superficie de 38 hectares, reprend quasiment les limites des ZNIEFF avant la réactualisation de 2002 :

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau régional :

Au niveau européen

- ↳ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats »** : les « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » ont été inventoriées sous le numéro régional 16 (code site Natura 2000 n°FR2100261).

Au niveau national et régional

- ↳ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), inventaire révisé en 2002 : le site Natura 2000 reprend les anciennes limites des ZNIEFF de type I
 - n°113 intitulée « Pelouse de la Butte du Haut du Sec à Perrogney-les-Fontaines »,
 - n°115 intitulée « Pelouse de la Butte des Teurets à Poinsenot »,
 - n°116 intitulée « Pelouse de la Butte de Talaison à Bay-sur-Aube ».
- ↳ **Classé en Réserve naturelle volontaire** : la parcelle communale située sur la Butte du Haut du Sec est classée en Réserve naturelle volontaire par agrément préfectoral du 22 juillet 1987.
- ↳ **Classé en Site Inscrit (loi de 1930)** : la Butte de Talaison a été classée par arrêté ministériel du 8 décembre 1982 pour son intérêt écologique et paysager.

III - DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce site est constitué de pelouses relictuelles de type submontagnard sur buttes oolithiques de la Montagne chatillonnaise (plateau de Langres). Elles possèdent une flore et une faune riches en espèces montagnardes, qui côtoient des espèces à tendance méditerranéenne. Ces pelouses constituent un ensemble exceptionnel pour la plaine française.

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

1982 : La Butte de Talaison est inscrite sur l'inventaire des sites naturels du département de la Haute-Marne au titre de la Loi du 2 mai 1930.

1983 : La « Pelouse de la Butte de Talaison à Bay-sur-Aube » et la « Pelouse de la Butte des Teurets à Poinsonot » sont répertoriées en ZNIEFF de type I.

1984 : La « Pelouse de la Butte du Haut du Sec à Perrogney-les-Fontaines » est répertoriée en ZNIEFF de type I.

1987 : La parcelle communale de la Butte du Haut du Sec est classée en Réserve naturelle volontaire.

1990 : La commune de Bay-sur-Aube confie la gestion de la Butte de Talaison au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour une durée de 30 ans.

1999 : Les ZNIEFF n°113, 115 et 116 sont proposées sur la liste des sites d'intérêt communautaire éligibles au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » pour être intégré dans le futur réseau Natura 2000.

5 mai 2003 : Le comité de pilotage local du site Natura 2000 n°16 désigne le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme opérateur local pour la réalisation et l'animation du document d'objectifs.

V - ASPECTS FONCIERS, MAÎTRISE D'USAGE

Annexe 4 : Régime foncier (carte et liste des propriétaires)

1 - Maîtrise foncière

Les 38 hectares du site Natura 2000 sont partagés entre 18 propriétaires, dont 3 communes. Seules les propriétés communales sont réellement concernées puisque les habitats naturels visés ne sont présents que sur ces parcelles.

Commune	Lieu-dit	Surface totale	Surface communale	
			ha	en %
Bay-sur-Aube	« Butte de Talaison »	13,92 ha	4,97 ha	35,7 %
Perrogney-les-Fontaines	« Butte du Haut-du-Sec »	20,07 ha	16,72 ha	83,3 %
Poinsonot	« Butte des Teurets »	4,28 ha	2,96 ha	69,2 %

2 - Maîtrise d'usage

Hormis les propriétaires, trois autres acteurs interviennent dans la gestion des parcelles du site Natura 2000 :

- Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

La Butte de Talaison est gérée par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne depuis 1990, la commune de Bay-sur-Aube lui en ayant confié la gestion par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans.

- Le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive (SIGFRA) et l'Office National des Forêts (ONF)

La partie boisée de la parcelle communale sur la Butte du Haut du Sec est incluse dans les forêts gérées par le SIGFRA. La gestion technique est assurée par l'ONF.

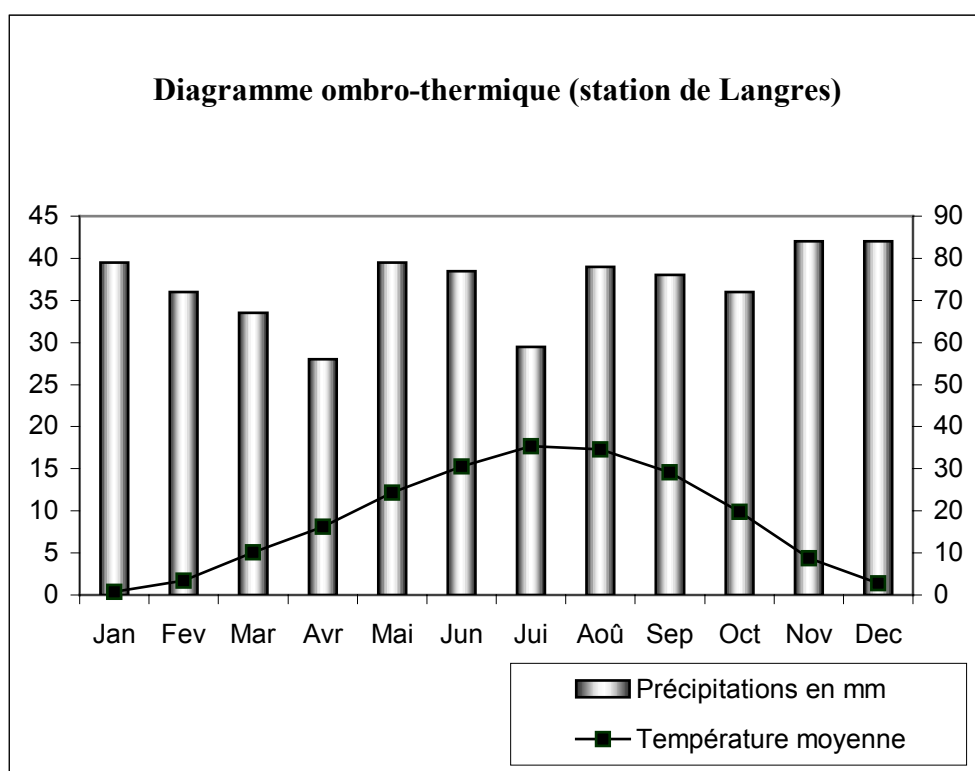
VI - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

Par son relief relativement élevé et son orientation générale vers le Nord par rapport à l'axe du seuil élevé qui relie Vosges et Morvan, le Plateau de Langres bénéficie d'un climat particulier à tendance continentale. Il se caractérise par des précipitations relativement abondantes (883 mm), des températures moyennes (9,0°C) plus basses que celles des régions voisines avec un minimum moyen de 5,5 °C et un maximum moyen de 12,4°C et un nombre de jours de gelé relativement important.

Données météorologiques de la station de Langres (moyenne sur 44 années)

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Dec
Température minimale	-1,9	-1,1	1,7	4,1	8,0	11,1	13,3	13,1	10,6	6,6	1,9	-0,8
Température maximale	2,6	4,5	8,6	12,0	16,4	19,5	22,1	21,6	18,5	13,1	6,9	3,6
Température moyenne	0,4	1,7	5,1	8,1	12,2	15,3	17,7	17,3	14,6	9,9	4,4	1,4
Nbre de jours de gel	20	16	10	4	0	0	0	0	0	1	9	17
Précipitations en mm	79	72	67	56	79	77	59	78	76	72	84	84



2 - Géologie, Géomorphologie, Hydrologie

Annexe 5 : Cartes géologiques

Le site Natura 2000 repose sur des terrains datant du Jurassique moyen et supérieur qui forment dans cette région une succession de plateaux calcaires.

Les pelouses de Bay-sur-Aube et de Perrogney reposent principalement sur les calcaires du Bajocien supérieur. Cette couche géologique est relativement hétérogène avec à la base des argiles composées de rares bancs marno-calcaires. Progressivement vers le haut, des calcaires marneux à pâte fine sont observés puis les calcaires deviennent de plus en plus compact et plus blanc (suboolithique à oolithique). Enfin dans la partie supérieure de cette couche, des calcaires gélifs blancs, pur et finement oolithique sont observés.

Au sommet des buttes des deux pelouses, se trouvent les calcaires lithographiques du Bathonien moyen et supérieur. Cette couche se caractérise par des calcaires purs, blancs et plus ou moins oolithiques à rares débris coquilliers.

La pelouse de Poinsetot repose, quant à elle, sur l'ensemble de sa surface sur les calcaires oolithiques du Bathonien inférieur et moyen. Il se caractérise par des calcaires très purs et riches en oolithe.

Le caractère poreux de ces calcaires facilitant l'infiltration de l'eau est à l'origine des conditions de « sécheresse » du sol sur ces pelouses.

De plus, les conditions de sécheresse sont accentuées sur les versants exposés au sud des pelouses du site Natura 2000.

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic écologique et socio-économique est un état des lieux et de la connaissance du site à la date de réalisation du document d'objectifs. Il permet au comité de pilotage local d'orienter précisément les démarches relatives au devenir du site.

I - ETAT INITIAL

1 - Inventaires écologiques

a - Habitats naturels

Annexe 6 : Localisation des habitats naturels

➤ Habitat d'éboulis

Eboulis calcaires thermophiles

Code Corine Biotopes : 61.311 et 61.313

Code Natura 2000 : 8130 (habitat prioritaire)

Correspondance phytosociologique : *Sileno-Iberidetum durandii*
(alliance : *Leontodontion hyoseroides*) et
Centrantho angustifolii-Iberidetum durandii
(alliance : *Stipion calamagrostidis*)

Surface : 0.07 ha

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : Les habitats d'éboulis présents sur le site Natura 2000 sont d'origine artificielle. Ils se situent sur des secteurs où le sol a été dénudé par l'homme principalement au sein dans des pelouses mésoxérophiles à Sesslerie.

Sur la pelouse de Perrogney, le Centranthe à feuilles étroites est l'espèce dominante et peu d'autres espèces l'accompagnent car la superficie de l'habitat est très restreinte. L'habitat d'éboulis le plus diversifié est celui situé sur la pelouse de Poinsenot où se développe le *Silene glaréeux* et le *Rumex* en écusson (association *Sileno-Iberidetum durandii*). Ce groupement se situe sur ces deux pelouses dans des secteurs non pentus. Par contre, sur la pelouse de Bay-sur-Aube, ce groupement se situe dans une zone de pente mais où l'ensoleillement est atténué. De ce fait, le cortège floristique n'est pas celui typique des éboulis. Il est dominé par la Mélitte à feuilles de mélisse, le Bois de Saint Lucie et la Germandrée Petit-Chêne, qui sont accompagnés par le Dompte venin, le Sceau de Salomon odorant, le Gaillet commun, l'Hellébore fétide ...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire), est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Les reptiles tels que les lézards des souches ou des murailles (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu.

Sur la pelouse de Perrogney, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne du fait de sa surface très restreinte et de sa diversité floristique très faible. Comme le cortège floristique n'est pas typique sur la pelouse de Bay-sur-Aube, la valeur patrimoniale de cet habitat peut être considérée comme faible. Par contre, sur la pelouse de Poinsenot, bien que la surface de cet habitat soit faible, son cortège floristique est diversifié et typique ce qui lui confère une valeur patrimoniale forte. Le *Silène glaréeux*, espèce végétale inscrite sur liste rouge régionale et caractérisant ce milieu, est présente sur cette zone.

➤ Habitats de pelouses, prairies et fruticées

Pelouse mésoxérophile calcicole

Code Corine Biotopes : 34.3227

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : *Festuco lemanii-Brometum*
(sous alliance du *Teucrio-Mesobromenion*)

Surface : 0.8 ha

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : C'est une pelouse plutôt continue dont le recouvrement végétal est supérieur à 90%. Elle est dominée par le Brome dressé qui est accompagné par la Fétuque de Léman, le Brachypode penné), par des laïches (Laïche glauque, Laïche printanière) et par des plantes basses (Germandrée des montagnes, Germandrée Petit Chêne et Potentille printanière).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Les reptiles tels que les lézards des souches ou des murailles (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu. Il héberge également l'Orobanche de la germandrée, espèce protégée au niveau régional.

Sur l'ensemble des pelouses, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne, sa surface restant très faible.

Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole

Code Corine Biotopes : 34.323

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : *Coronillo-Brachypodietum*
(sous alliance du *Eu-Mesobromenion*)

Surface : 0.6 ha

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : C'est une pelouse continue et dense reposant sur un sol bien développé. Elle est dominée par le Brachypode penné et accompagnée par le Brome dressé, le Gaillet commun et la Coronille bigarrée.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Les reptiles tels que les lézards des souches ou des murailles (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu. Cet habitat correspond à l'évolution de la pelouse mésoxérophile calcicole. Le Brachypode, envahissant progressivement cet habitat, entraîne une diminution de la diversité floristique.

De ce fait, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme faible.

Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie

Code Corine Biotopes : 34.325

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : *Violo rupestris-Seslerietum*
(sous alliance du *Seslerio-Mesobromenion*)

Surface : 2.6 ha

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : C'est une pelouse plus ou moins rase, en escalier, discontinue dont le recouvrement végétal moyen est de 75%. Elle est dominée par la Séslyrie bleuâtre accompagnée par la Phalangère rameuse ainsi que par des plantes basses de pelouses (Germandrée Petit Chêne, Thésium des alpes). Sur la pelouse de Bay-sur-Aube, ce groupement se situe sur des pentes raides alors que sur Poinsenot et Perrogney, ce même groupement se situe sur des zones non pentues.



Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Il abrite de nombreuses espèces remarquables au niveau faunistique : lézard des souches et lézard des murailles (annexe IV de la Directive), 2 espèces de papillons sur liste rouge régionale et au niveau floristique : 1 espèce protégée nationalement, 3 régionalement et 5 sur liste rouge régionale.

De ce fait, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme forte.

Fruticée sur pelouses calcaires

Code Corine Biotopes : - (faciès d'embroussaillage des habitats de pelouses)
31.88 (lorsque le Genévrier est dominant)

**Code Natura 2000 : 6210
5130 (Genévrier)**

Correspondance phytosociologique : *Berberidion*

Surface : 0.14 ha dont 0.07 ha pour le faciès dominé par le Genévrier.

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Perrogney

Description : C'est une formation constituée d'arbustes où le Prunellier, l'Aubépine monogyne, le Prunier Sainte Lucie, le Cornouiller mâle et la Viorne lantane sont bien représentés.

Un faciès de la fruticée où le Genévrier commun devient dominant est distingué. Ce faciès est bien représenté sur la pelouse de Bay-sur-Aube.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive du fait que c'est un faciès d'embroussaillage des pelouses et qu'il abrite le Genévrier. Il héberge le lézard des murailles et le lézard des souches ainsi que le papillon le Flambé (liste rouge régionale). Sur ce site, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne.

Prairie mésophile

Code Corine Biotopes : 38.22

Code Natura 2000 : 6510

Correspondance phytosociologique : *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris*
(alliance *Arrhenatherion elatioris*)

Surface : 0.05 ha

Secteurs de pelouses concernés : Poinsenot

Description : Cet habitat correspond dans ce cas précis à un faciès de dégradation de la pelouse. Il est la conséquence d'un enrichissement du sol dû à l'activité de la décharge. Il se caractérise par une végétation herbacée assez dense dominée par le Fromental élevé qui est accompagné par la Fléole des prés, les Gaillets (jaune et commun), la Marguerite, le Rhinanthé velu et par quelques espèces des pelouses Centaurée scabieuse, Renoncule bulbeuse et l'Hippocrépide en ombelle.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Sur ce site, il constitue un faciès de dégradation de la pelouse. En ajoutant sa surface très faible, sa valeur patrimoniale peut être considérée comme faible.

➤ Habitats forestiers

Plantations de Pins

Code Corine Biotopes : 83.3112

Correspondance phytosociologique : -

Surface : 17.9 ha dont {
Faciès dominé par le lierre : 13.5 ha
Faciès à Brachypode : 3.5 ha
Faciès à Séslerie : 2.6 ha

Pelouses concernées : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : Cet habitat est constitué essentiellement de Pins noirs et de Pins sylvestres. La strate arbustive est constituée en général d'Aubépines monogynes, de Prunelliers, de Camérisiers.

Pour la strate herbacée, trois faciès ont été distingués :

- Un faciès dominé par des espèces caractéristiques des habitats forestiers dominé par le lierre (sol bien développé)
- Un faciès dominé par la Séslerie bleuâtre (sol superficiel)
- Et un faciès dominé par le Brachypode penné (sol superficiel).



Pinède avec strate herbacée dominée par la Séslerie (Poinsenot)

Valeur patrimoniale : Les potentialités de retour aux habitats de pelouse ou de chênaie (habitats de la Directive) permettent de lui attribuer une valeur patrimoniale, mais celle-ci reste faible.

Chênaie-charmaie calciphile

Code Corine Biotopes : 41.27
(sylvofaciès de la Hêtraie-Chênaie, code Corine biotopes : 41.13)
Code Natura 2000 : 9130
Correspondance phytosociologique : *Carpinion betuli*

Surface : 0.3 ha

Secteurs de pelouses concernés : Poinsenot, Bay-sur-Aube

Description : C'est une forêt dominée par le Chêne pédonculé accompagné par l'Alisier blanc. La strate arbustive est dominée par le Noisetier qui est accompagné par le Troène, le Camérisier et le Cornouiller sanguin. La strate herbacée est, quant à elle, dominée par le Lierre.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. La Chênaie-Charmaie constitue un sylvofaciès de la Hêtraie-Chênaie. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme faible du fait que ce sylvofaciès reste répandu dans la région et que sa surface est très faible.

➤ Autres habitats

Grandes Cultures

Code Corine Biotopes : 82.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 14.1 ha

Secteurs de pelouses concernés : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : Cet habitat comprend les cultures de céréales et autres cultures traitées intensivement sur de grandes surfaces.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Terrains en friche et terrains vagues

Code Corine Biotopes : 87
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 1.7 ha

Secteurs de pelouses concernés : Poinsenot, Perrogney

Description : Cet habitat comprend les zones qui peuvent être perturbées par l'homme, ce qui entraîne en général le développement d'espèces nitrophiles.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Routes et terrains nus

Code Corine Biotopes : -
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 0.7 ha

Secteurs de pelouses concernés : Bay-sur-Aube, Poinsenot, Perrogney

Description : Cet habitat comprend les routes et leurs abords, ainsi que les terrains nus ou bitumés.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Remarque :

Etant donnée la perte de surfaces de pelouses et d'éboulis due à la présence d'une décharge sur la Butte des Teurets à Poinsenot, il est proposé d'inclure dans le site Natura 2000 de nouveaux secteurs présentant les mêmes caractéristiques géologiques et écologiques que les secteurs actuellement pris en compte. Sur les indications de Jean-Marie ROYER (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), deux nouvelles zones sont envisagées :

- Pelouse des Côtes du Gué sur la commune d'Arbot (parcelle ZH 29, propriété de la commune et gérée par l'ONF / surface : 1,8960 ha)
- Pelouse et éboulis de la Combe Messin sur la commune de Poinson-les-Grancey (parcelles ZE 31 et ZE 44, respectivement propriétés de la SNCF et de M. Alain BOIGET, maire de Poinson / surface : 0,8203 ha)

Cette possibilité d'extension a d'ores et déjà été évoquée lors du comité de pilotage intermédiaire du 3 mars 2004.

Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (4.56 hectares soit 11.8% de la surface totale du site Natura 2000)						
Eboulis calcaires thermophiles	61.311	8130*	RR	0.07	0.2	★★★ (Poinsenot) ★★ (Perrogney) ★ (Bay/Aube)
Pelouse mésoxérophile calcicole	34.3227	6210	R	0.8	2.1	★★
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	34.323	6210	R	0.6	1.5	★
Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie	34.325	6210	RR	2.6	6.7	★★★
Fruticée sur pelouse calcaire	-	6210	-	0.14	0.4	★★
Faciès dominé par le Genévrier	31.88	5130				
Prairie mésophile	38.22	6510	RR	0.05	0.1	★
Chênaie-Charmaie calciphile	41.27	9130	R	0.3	0.8	★
Habitats non inscrits à la Directive (34.4 hectares soit 88.2% de la surface du site Natura 2000)						
Plantations de Pins				17.9	46	
<i>Faciès à Lierre</i>	83.3112			13.5	34.7	★
<i>Faciès à Brachypode</i>				3.5	9	
<i>Faciès à Sesslerie</i>				0.9	2.3	
Grandes cultures	82.1			14.1	36.2	0
Terrains en friche et terrains vagues	87			1.7	4.4	0
Routes et terrains nus	-			0.7	1.8	0

Légende : 8130* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Sur les 11 habitats naturels recensés, 7 habitats sont inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » et l'habitat « Eboulis calcaires thermophiles » est considéré comme prioritaire. Ces habitats représentent 4,56 hectares, soit 11,8 % de la surface du site Natura 2000.

6 habitats naturels sont inscrits sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. De plus, les habitats « Eboulis calcaires thermophiles », « Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie » et « Prairie mésophile » sont considérés comme très rares en Champagne-Ardenne.

b - Flore

Annexe 10 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Champignons	-	-	0
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes	-	-	0
Spermatophytes et Ptéridophytes	ROYER JM.	1972	★★
	Données ZNIEFF	1997	
	ROYER JM.	2002	
	BECU D.	2003	

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

Les inventaires réalisés depuis 1972 permettent d'avoir une connaissance moyenne de la flore du site Natura 2000.

153 espèces végétales ont été recensées depuis 1972 sur le site Natura 2000.

Remarque : la liste des espèces observées sur le site ne doit pas être pris en compte comme un inventaire exhaustif de la flore.

Aucune espèce végétale n'est inscrite à la Directive « Habitats ».

Par contre, le site Natura 2000 abrite des espèces patrimoniales (ROYER, 2002 – BECU, 2003) :

- 1 espèce protégée au niveau national (Aster amelle)
- 6 espèces protégées en Champagne-Ardenne (Laîche pied d'oiseau, Héliantheme blanc, Orobanche de la germandrée, Silène glaréux, Thésion des Alpes, Violette des sables),
- 12 espèces inscrites sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne (Laîche humble, Carline acaule, Centranthe à feuilles étroites, Euphrase "salisburgensis", Fumana vulgaire, Héliantheme

des Apennins, Hélianthème blanc, Inule "montana", Orobanche de la germandrée, Ptychotis à feuilles variées, Silène glaréux, Thésion des Alpes).

Ces espèces d'intérêt patrimonial sont toutes inféodées aux habitats « Pelouse mésoxérophile calcicole », « Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie » et « Eboulis calcaire thermophile » ce qui renforce l'intérêt patrimonial de ces 3 habitats.

c - Faune

Annexe 11 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Entomofaune (insectes)	INFRAY R.	1976	★★
	COPPA G.	1992	
	Données ZNIEFF	1997	
	COPPA G.	2001	
	LECONTE R. & NICOLAS V.	2003	
Herpétofaune (reptiles)	Données ZNIEFF	1997	★
	MIONNET A. et al.	2003	
Avifaune (oiseaux)	-	-	0
Chiroptères (chauves-souris)	-	-	0
Autres mammifères	-	-	0

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

Insectes :

Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)

Sur les 34 espèces d'orthoptères recensées sur le site entre 1976 et 2003, 15 sont inscrites sur la Liste Rouge de Champagne-Ardenne, toutes inféodées aux milieux secs et thermophiles. Il est important de signaler que la Butte de Talaison est l'une des seules stations connues en Champagne-Ardenne pour l'Oedipode stridulante (*Psophus stridulus*) et le Criquet rouge-queue (*Omocestus haemorrhoidalis*).

Lépidoptères (papillons)

Seuls les « papillons de jour », ou Rhopalocères, ont été inventoriés. Sur les 36 espèces recensées entre 1976 et 2003, une est inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats » (Azuré du serpolet, espèce liée aux habitats de pelouses rases et observées sur la Butte de Talaison en 1976 et 1997), espèce également protégée en France et inscrite sur les Listes Rouges Européennes, nationale et régionale. Six autres espèces sont inscrites sur la Liste Rouge régionale (Flambé, Thécla du prunellier, Fadet de la mélisse, Nacré de la sanguisorbe, Mercure et Petit Sylvandré). Notons que les données concernant le Mercure et le Petit Sylvandré datent de 1976.

Autres insectes

Quatre espèces intéressantes à signaler car liées aux pelouses ou milieux dénudés : la Mante religieuse, la Petite Cigale des montagnes, l'Ascalaphe *Libelloides longicornis* et le Fourmilion. Aucun statut de protection n'existe pour ces groupes d'insectes.

Reptiles :

Deux espèces, le Lézard des souches et le Lézard des murailles ont été observées. Elles sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats » et sont protégées en France. Ces 2 espèces apparaissent également dans la Liste rouge nationale, et le Lézard des souches est considéré comme vulnérable sur la Liste rouge régionale.

Récapitulatif de la valeur patrimoniale des espèces faunistiques

Domaines	Nbre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées			Nombre d'espèces menacées		
		Annexe II Directive « Habitats »	Annexe IV Directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Orthoptères	34						15
Lépidoptères	36		1	1	1	1	7
Autres insectes	4						
Reptiles	2		2	2		2	1
TOTAL	76	0	3	3	1	3	23

2 - Inventaires socio-économiques*Annexe 12 : Phase de concertation**a - Vocations et usages passés du site*

La Butte de Talaison a servi, durant des siècles, de lieu de pâturage pour les moutons et les chèvres de la commune de Bay-sur-Aube. Entre les deux guerres, la pelouse était parfaitement rase, exempte d'arbres à l'exception des trois tilleuls du sommet sans doute plantés par les bergers pour leur ombrage. Une partie du sommet servit également de carrière comme l'attestent les déblais encore visibles. Après guerre le pâturage est abandonné et le pin sylvestre envahit la butte. En 1969, environ la moitié du site est devenue une pinède plus ou moins dense, en 1983 plus des trois-quarts. A la fin des années 80, plusieurs chantiers organisés notamment par l'association Nature Haute-Marne ont permis de supprimer la quasi-totalité des broussailles ainsi que la plus grande partie des pins.

La Butte des Teurets à Poinsonot a été le siège d'une carrière de calcaire oolithique. Depuis 1976, une partie est utilisée comme décharge, d'abord avec le dépôt d'ordures ménagères dans les anciens trous de la carrière, recouverts ensuite, puis limité aux matériaux inertes (gravats essentiellement).

Aucune information précise concernant les usages passés sur la Butte du Haut du Sec n'a été retrouvée, hormis le fait que la plus grande partie du site a été replantée en résineux dans les années 60. Comme pour la Butte de Talaison, plusieurs chantiers visant à rouvrir les pelouses ont été réalisés à l'initiative de Nature Haute-Marne.

b - Vocations et usages actuels➤ La gestion conservatoire

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Secteur(s) concerné(s) : Butte de Talaison

Contexte : En 1990, la commune de Bay-sur-Aube a confié la gestion des 5 ha de la butte au Conservatoire par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans. Plusieurs chantiers de restauration ont été réalisés afin d'éviter le boisement de la pelouse. Le dernier en date est un chantier de jeunes organisé par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Marne en 2002.

➤ L'exploitation forestière

Acteur(s) concerné(s) : Syndicat Intercommunal de Gestion des Forêts de la Région d'Auberive / Office National des Forêts / Commune de Perrogney-les-Fontaines

Secteur(s) concerné(s) : Butte du Haut du Sec

Contexte : Les parcelles forestières 1424 et 1425 (parcelle communale ZH 17) sont incluses dans les forêts du SIGFRA. Dans l'Aménagement forestier 2003-2017, ces parcelles sont classées en 1^{ère} série c'est-à-dire « série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages », et dans le groupe d'amélioration en futaie régulière résineuse. Les objectifs sont les suivants :

- Récolte des produits d'éclaircie au profit des résineux les mieux conformés et les mieux élagués.
- Prise en compte de la dynamique de renouvellement feuillu intervenant à la faveur des premières éclaircies en considérant que le peuplement résineux reste l'objectif de production, mais en orientant si nécessaire et si possible les exploitations de manière favorable à la préservation de ces feuillus.

Deux passages en coupe sont prévus en 2007 et 2017. Ces éclaircies seront conduites en faveur des arbres-objectifs que sont le Douglas, l'Epicéa et les pins.

➤ La décharge

Acteur(s) concerné(s) : Commune de Poinsenot

Secteur(s) concerné(s) : Butte des Teurets

Contexte : La décharge est limitée aux matériaux inertes et n'est ouverte qu'aux habitants de Poinsenot. Les dépôts sont normalement des gravats et des dépôts de sciure, apportés par la scierie de la commune, qui y sont brûlés. La volonté du maire de Poinsenot est de maintenir cette décharge, à moins de trouver un lieu de substitution. Il semble toutefois disposé à limiter l'extension de celle-ci.

➤ La chasse

Acteur(s) concerné(s) : Société communale de chasse

Secteur(s) concerné(s) : Butte du Haut du Sec

Contexte : La parcelle communale est chassée par la Société communale de chasse.

➤ L'antenne France Telecom

Acteur(s) concerné(s) : France Telecom

Secteur(s) concerné(s) : Butte du Haut du Sec

Contexte : L'enclave privée (environ 3 ha) implantée au milieu de la Réserve naturelle volontaire est une antenne de télécommunication.

➤ Les chemins de randonnées

Acteur(s) concerné(s) : Privés

Secteur(s) concerné(s) : Butte de Talaison, Butte du Haut du Sec

Contexte : Un sentier inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée) longe la Butte de Talaison, et le GR 7 passe en bordure de la pelouse de Perrogney.

c - Vocations et usages futurs

Aucun changement dans les usages actuels n'est prévu par les propriétaires et gestionnaires. Concernant le site de Poinsenot, la volonté de la commune est de maintenir la décharge ouverte à défaut d'avoir un autre endroit disponible. Monsieur le Maire semble toutefois disposé à éviter son extension sur les zones de pelouse.

d - Programmes collectifs et interventions publiques

Le site Natura 2000 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres » est intégré à différents périmètres qui font l'objet de programmes collectifs et d'interventions publiques.

➤ Périmètres liés à l'activité agricole

Mesures agri-environnementales : L'ensemble des communes du site Natura 2000 sont concernées par la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (prime herbagère agro-environnementale – PHAE) qui permet de prendre en compte les ressources et le patrimoine naturel dans l'exploitation agricole, et de lutter contre le retournement des prairies permanentes.

Communes éligibles à l'Objectif 2 et au soutien transitoire en Champagne-Ardenne : Les communes du site Natura 2000 sont situées en zone Objectif 2 qui permet, entre autre, d'obtenir des moyens financiers dans le cadre du fond FEDER (Fond Européen de Développement Régional) pour la protection de la biodiversité (Axe 5 - Mesure 3).

➤ Périmètres liés à l'enjeu « eau »

Zones vulnérables à la pollution par des nitrates d'origine agricole « Directive Nitrates » : Comme tout le département de la Haute-Marne, les communes du site Natura 2000 sont comprises dans cette zone. Dans celle-ci, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

➤ Périmètres liés aux documents d'urbanisme

Aucune des communes du site Natura 2000 ne possède de Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme.

II - ANALYSE ECOLOGIQUE

1 - Exigences des habitats et des espèces

➤ Des milieux ouverts herbacés

Habitats de la Directive concernés : Eboulis calcaire thermophile, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse montagnarde xérophile à Soslérie.

Espèces de la Directive concernées (annexe IV) : Lézard des murailles, Lézard des souches, Azuré du Serpolet

Les habitats désignés ci-dessus et les espèces qui leur sont inféodées ne subsistent que grâce à l'entretien par pâturage, fauche et/ou débroussaillage. L'abandon de ces pratiques agricoles entraîne le passage progressif vers les habitats forestiers (cf. Annexe 8 : Schéma de la dynamique de la végétation).

➤ Des îlots arbustifs au sein des pelouses

Habitats de la Directive concernés : Fruticée à Genévriers.

Espèces de la Directive concernées (annexe IV) : Lézard des murailles, Lézard des souches

Au sein des pelouses, la présence d'îlots arbustifs avec le maintien de genévriers est nécessaire pour la préservation de l'habitat « Fruticée à Genévriers ». De plus, ces îlots servent de refuge aux reptiles tels que le lézard des souches et le lézard des murailles mais également pour certains papillons remarquables tels que le Flambé et la Thécla du Prunellier, et pour les oiseaux.

➤ Des activités favorisant l'érosion des milieux à éviter

Habitats de la Directive concernés : Eboulis calcaire thermophile, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse montagnarde xérophile à Soslérie.

Le passage régulier d'engins motorisés ou une fréquentation humaine trop importante sur le site engendrerait une érosion puis une disparition relativement rapide de ces milieux.

➤ Une gestion par pâturage non adaptée pour certains milieux

Habitats de la Directive concernés : Eboulis calcaire thermophile

La végétation caractéristique de cet habitat est sensible au broutage des animaux. Un pâturage permanent sur ces zones le ferait disparaître.

➤ Une gestion sylvicole « douce »

Habitats de la Directive concernés : Chênaie-charmaie calciphile

Des coupes rases trop importantes sur cet habitat, situé sur des sols très secs et peu épais, entraîneraient par la suite des problèmes pour la régénération naturelle (dessiccation et érosion).

➤ Une épaisseur de sol faible voire nulle.

Habitats de la Directive concernés : *Eboulis calcaire thermophile, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie.*

Les exigences vis à vis de l'épaisseur du sol varient selon les habitats :

- ➔ Absence de sol : Eboulis calcaire thermophile
- ➔ Sol peu épais : Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie

La dynamique naturelle sur ces milieux a tendance, en plus d'un boisement progressif, à faire augmenter l'épaisseur du sol par accumulation de matière organique. Un entretien de ces zones par fauche ou débroussaillage avec exportation des produits ainsi que le pâturage sont les actions qui empêchent ce phénomène de s'accroître. Les actions d'étrépage permettent de revenir au niveau de sol souhaité.

2 - Dynamique et évolution actuelle

Annexe 8 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Suite à l'abandon de l'activité agricole (fauche ou pâturage), la dynamique naturelle des habitats de pelouse (**Pelouse mésoxérophile calcicole et Pelouse montagnarde xérophile calcicole**) est l'évolution vers un stade forestier.

Ces habitats vont d'abord être progressivement envahis par le Brachypode (passage à la pelouse ourlet mésoxérophile calcicole) notamment la pelouse mésoxérophile calcicole, puis les premiers arbustes vont coloniser la pelouse (passage à la Fruticée), et ensuite ce sont les arbres qui vont se développer pour obtenir tout d'abord une **Chênaie** (phase pionnière forestière) et enfin une **Hêtraie**.



Pelouse à Sesslerie envahie par les Pins (Perrogney)

L'autre tendance sur ces pelouses est leur colonisation par le Pin noir et le Pin sylvestre. Cette colonisation a pour origine les **plantations de Pins** situées sur les franges de ces pelouses.

Le Pin noir et le Pin sylvestre ne sont pas des espèces indigènes dans ce secteur géographique. De ce fait, la **Pinède** a tendance à évoluer naturellement vers une forêt de feuillus (**Chênaie** puis **Hêtraie**). La strate arbustive des pinèdes du site Natura 2000 composée de Chêne sessile, Aubépine monogyne, Prunellier... montre leur évolution vers la forêt de feuillus.

L'enrichissement du sol des pelouses, par fertilisation ou autres apports comme sur la décharge de Poinsenot, va entraîner une évolution du cortège floristique de celles-ci. En fonction de l'importance de cet enrichissement, les habitats « **Pelouse mésoxérophile calcicole** » et « **Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie** » vont avoir tendance à évoluer vers l'habitat « **Prairie mésophile** ».

3 - Etat de conservation des habitats

Annexe 7 : Cartes de l'état de conservation des habitats

L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à toute une série d'attributs (indicateurs), qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation initial, à la date de réalisation du DOCOB, des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Légende :

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (⊗)

Critère d'évaluation : **Bon** indice observé sur le site Natura 2000

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site			Commentaires
			PER	BAY	POIN	
Eboulis calcaire thermophile (Code N2000 : 8130)	<i>Présence des espèces caractéristiques de l'habitat et plus particulièrement les espèces patrimoniales (Silena glauca, Centranthus angustifolius)</i>	<p>Bon : Présence de ces espèces → PER, POIN</p> <p>Mauvais : Absence de ces espèces → BAY</p>	☺	☹	☺	

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site			Commentaires
			PER	BAY	POIN	
Pelouse mésoxérophile calcicole (Code N2000 : 6210)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)</i> 	<p>Bon : Recouvrement entre 5 et 25% → PER, POIN</p> <p>Moyen : 25 et 75% ou < à 5% → BAY</p> <p>Mauvais : Recouvrement > 75%</p>	☹	☹	☹	<p>Sur la pelouse de Poinsetot, la pelouse mésoxérophile présente des espèces des prairies mésophiles (>25%) et la pinède commence à l'envahir</p> <p>Sur la pelouse de Bay-sur-Aube, la pelouse mésoxérophile a tendance à être envahie par le Brachypode (5 à 50%) et par la fruticée dont le recouvrement varie selon les zones.</p> <p>Sur la pelouse de Perrogney, la pelouse mésoxérophile a tendance à être envahie par la Brachypode (5 à 50%) et par la pinède.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de recouvrement par la pinède</i> 	<p>Bon : Aucun pin → BAY</p> <p>Moyen : Recouvrement inférieur à 25% → PER, POIN</p> <p>Mauvais : Recouvrement >25%</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Importance du recouvrement par le Brachypode</i> 	<p>Bon : Recouvrement inférieur à 5% → POIN</p> <p>Moyen : Recouvrement entre 5 et 75% → PER, BAY</p> <p>Mauvais : Recouvrement > 75%</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Degré d'érosion de l'habitat du à une activité humaine</i> 	<p>Bon : Recouvrement inférieur à 5%</p> <p>Moyen : Recouvrement entre 5 et 50%</p> <p>Mauvais : Recouvrement > 50%</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Degré de fertilisation de l'habitat</i> 	<p>Bon : Faible proportion (inférieur à 25%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles → PER, BAY</p> <p>Moyen : Importante proportion (entre 25% et 75%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles → POIN</p> <p>Mauvais : Passage des habitats de pelouses aux habitats prairies mésophiles</p>				

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site			Commentaires
			PER	BAY	POIN	
Pelouse montagnarde xérophile à Soslérie (Code N2000 : 6210)	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée) 	<p>Bon : Recouvrement entre 5 et 25% → <input type="text" value="PER, POIN"/></p> <p>Moyen : 25 et 75% ou < à 5% → <input type="text" value="BAY"/></p> <p>Mauvais : Recouvrement > 75%</p>	☹	☺	☹	<p>Sur la pelouse de Poinsetot, la pinède a envahi complètement (> 75%) une partie de la pelouse à Soslérie et l'autre partie est dégradé du fait de la présence de la décharge.</p> <p>Sur la pelouse de Bay-sur-Aube, la pelouse à Soslérie est dans un bon état de conservation. A moyen terme, le recouvrement par la fruticée serait l'indicateur qui pourrait se dégrader</p> <p>Sur la pelouse de Perrogney, la pelouse à Soslérie a tendance à être envahie par le Brachypode (5 à 50%) et par la pinède.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de recouvrement par la pinède 	<p>Bon : Aucun pin → <input type="text" value="BAY"/></p> <p>Moyen : Recouvrement inférieur à 25% → <input type="text" value="PER"/></p> <p>Mauvais : Recouvrement > 25% → <input type="text" value="POIN"/></p>				
	<ul style="list-style-type: none"> Importance du recouvrement par le Brachypode 	<p>Bon : Recouvrement inférieur à 5% → <input type="text" value="POIN, BAY"/></p> <p>Moyen : Recouvrement entre 5 et 75% → <input type="text" value="PER"/></p> <p>Mauvais : Recouvrement > 75%</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'érosion de l'habitat du à une activité humaine 	<p>Bon : Recouvrement inférieur à 5% → <input type="text" value="BAY, POIN"/></p> <p>Moyen : Recouvrement entre 5 et 50%</p> <p>Mauvais : Recouvrement > 50% → <input type="text" value="POIN"/></p>				
	<ul style="list-style-type: none"> Degré de fertilisation de l'habitat 	<p>Bon : Faible proportion (inférieur à 25%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles</p> <p>Moyen : Importante proportion (entre 25% et 75%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles</p> <p>Mauvais : Passage des habitats de pelouses aux habitats prairies mésophiles</p>				

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation sur le site			Commentaires
			PER	BAY	POIN	
<p>Chênaie-charmaie calciphile (sylvofaciès de la Hêtraie calcicole) (Code N2000 : 9130)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Abondance du Chêne sessile Diversité en essences forestières de la strate arborée (d'après la liste ci-dessous *) Degré de maturité du peuplement Diversité spécifique des strates arbustives et herbacées dans les boisements de plateau 	<p>Bon : Recouvrement supérieur à 25 % Moyen : Recouvrement inférieur à 25% Mauvais : Absence du Chêne sessile</p> <p>Bon : Présence d'au moins 3 essences d'accompagnement Moyen : Présence de 2 à 3 essences d'accompagnement Mauvais : Présence d'une seule essence d'accompagnement ou peuplement monospécifique</p> <p>Bon : absence ou quasi-absence des espèces caractéristiques des pelouses et de la fruticée au sein du peuplement Moyen : Présence significative des espèces caractéristiques des pelouses et de la fruticée au sein du peuplement</p> <p>Bon : Présence significative d'espèces caractéristiques de l'habitat ** Moyen : Présence d'espèce caractéristique de l'habitat ** Mauvais : Absence ou quasi-absence d'espèces caractéristiques de l'habitat **</p>	-	☺	☺	<p>Sur les pelouses de Poinsetot et de Bay-sur-Aube, la Chênaie-charmaie est moyennement diversifiée en essences forestières (2 à 3 essences d'accompagnement) et la maturité des peuplements est faible (présence significative des espèces de pelouse et fruticée)</p>

Remarque : La Fruticée (code N2000 : 6210 et 5130), la Prairie mésophile (6510) et la Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210) étant des faciès de dégradation des pelouses, leur état de conservation sera considéré systématiquement comme mauvais.

* liste des essences d'accompagnement du Chêne sessile : le Hêtre, le Chêne pédonculé, l'Erable champêtre, l'Erable sycomore, le Frêne, le Charme, le Tilleul à grandes feuilles, l'Alisier torminal

** d'après la liste des espèces indicatrices de la fiche Habitat

4 - Facteurs influençant les objectifs de conservation

a - Facteurs « naturels »

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Forêt de Chêne ou de Hêtre). Ce phénomène naturel s'appelle « **fermeture du milieu** ».

L'abandon des pratiques agricoles sur le site Natura 2000 a eu pour conséquence d'enclencher ce processus de fermeture des habitats de pelouse. La tendance actuelle est donc un appauvrissement floristique de ces habitats et à terme leur disparition au profit des espèces forestières.

b - Facteurs induits par l'homme

La **gestion sylvicole** passée n'est pas sans conséquence quant à la préservation des habitats et des espèces inscrits à la Directive « Habitats ». L'enrésinement s'est fait au détriment des pelouses, et les pinèdes encore présentes aujourd'hui sont une source de colonisation des zones ouvertes par les pins.

L'**abandon de l'activité** agricole (pâturage en particulier), sur la Butte de Talaison tout du moins, est une des principales menaces pour les habitats de pelouses qui ont ainsi tendance à se fermer.

La **décharge** présente sur la Butte des Teurets à Poinsetot réduit la surface de la pelouse par recouvrement, et entraînent également un enrichissement du sol, et par conséquent une modification de la flore sur ces zones.

Les **cultures** attenantes aux habitats de pelouses (sur Poinsetot et Bay-sur-Aube) peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats et les espèces inscrits à la Directive « Habitats » : diminution des surfaces par « grignotage » des marges, et impact des amendements et phytosanitaires.

c - Autres facteurs

La **méconnaissance** de la population ainsi que des acteurs locaux **sur l'intérêt de la protection du site et les diverses menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces** peut-être un frein pour la préservation de ces derniers. De même, le manque de connaissance des populations et des acteurs locaux sur la définition d'un site Natura 2000 et sa vocation peut être une source de conflit.

Le **manque de connaissances sur la faune** fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, ou du moins adapter la gestion menée, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences.

La **désignation du site en Zone Spéciale de Conservation** nécessite un **suivi de la gestion conduite** ainsi qu'une **évaluation des objectifs du document d'objectifs au bout des six années**.

5 - Vulnérabilité des habitats et des espèces

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats et les espèces de la Directive. Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Eboulis calcaires thermophiles (Code N2000 : 8130)	Moyenne	Moyenne (Bay et Perrogney)	Fermeture du milieu	△ △	Les éboulis calcaires sont moyennement menacés par la fermeture du milieu sur Bay-sur-Aube et Perrogney. Par contre, la surface relictuelle sur Poinsenot est menacée fortement par l'exploitation de la décharge.
		Forte (Poinsenot)	Décharge	△ △ △	
Pelouse mésoxérophile calcicole (Code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne (Bay et Perrogney)	Fermeture du milieu	△ △	Les habitats de pelouse sont moyennement fragiles du fait qu'un enrichissement du sol aurait pour conséquence un changement rapide du cortège floristique. Sur la pelouse de Bay, et de Perrogney, les pelouses sont menacées moyennement (fermeture du milieu). Par contre, sur Poinsenot, ils sont menacés fortement par la plantation de résineux et la décharge.
		Forte (Poinsenot)		△ △ △	
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (Code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne (Bay et Perrogney)	Fermeture du milieu	△ △	
Pelouse montagnarde xérophile à Séslerie (Code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne (Bay et Perrogney)	Plantation de résineux	△ △	
		Forte (Poinsenot)	Abandon de l'activité agricole	△ △ △	
Fruticée sur pelouse calcaire (Code N2000 : 6210 et 5130)	Faible	Faible	Décharge	△	-
			Mise en culture		
Prairie mésophile (Code N2000 : 6510)	Moyenne	Moyenne		△ △	La relative fragilité de cet habitat ainsi que sa faible surface font que cet habitat est moyennement vulnérable.
Chênaie-Charmaie calciphile (Code N2000 : 9130)	Faible	Faible (Poinsenot et Bay)	Plantation de résineux	△	-

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

Le tableau ci-dessous montre que l'éboulis calcaire thermophiles et la pelouse mésoxérophile calcicole (sur Poinzenot) ainsi que la pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie sont les habitats à privilégier en priorité.

La conservation de la pelouse mésoxérophile calcicole sur l'ensemble du site Natura 2000 sera privilégiée comparée à celle de la pelouse ourlet mésoxérophile et de la prairie mésophile qui ont un niveau de priorité plus faible.

La Fruticée obtient un niveau de priorité moyen grâce à sa situation en mosaïque avec la pelouse. Sur le site Natura 2000, elle sera donc conservée selon ce type de configuration.

Habitats	Secteurs de pelouses	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Eboulis calcaires thermophiles (Code N2000 : 8130)	Poinzenot	★★★	☺	△ △ △	①
	Perrogney	★★	☺	△ △	②
	Bay-sur-Aube	★	☹	△ △	③
Pelouse mésoxérophile calcicole (Code N2000 : 6210)	Poinzenot	★★	☺	△ △ △	①
	Perrogney	★★	☹	△ △	②
	Bay-sur-Aube	★★	☹	△ △	②
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (Code N2000 : 6210)	Perrogney	★	☹ (faciès de dégradation)	△ △	③
	Bay-sur-Aube	★	☹	△ △	③
Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie (Code N2000 : 6210)	Poinzenot	★★★	☹	△ △ △	①
	Perrogney	★★★	☹	△ △	①
	Bay-sur-Aube	★★★	☺	△ △	①
Fruticée sur pelouse calcaire (Code N2000 : 6210 et 5130)	Bay-sur-Aube/Perrogney	★★	☹ (faciès de dégradation)	△	②
Prairie mésophile (Code N2000 : 6510)	Poinzenot	★	☹ (faciès de dégradation)	△ △	③
Chênaie-Charmaie calciphile (Code N2000 : 9130)	Bay-sur-Aube/Poinzenot	★	☹	△	③

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Degré de vulnérabilité : Faible (△), Moyen (△ △), Fort (△ △ △)

Niveau de priorité : Fort (①), Moyen (②), Faible (③)

7 - Synthèse de la phase d'analyse écologique

Les habitats de pelouses (6210) et d'éboulis (**8130***) sont les habitats prioritaires à conserver sur le site Natura 2000. L'embroussaillage par les arbustes malgré une dynamique naturelle lente du fait de la nature des sols, la présence d'une décharge (Poinsenot) et la plantation de résineux qui tendent à coloniser les pelouses par régénération naturelle (Poinsenot et Perrogney) sont les principales menaces qui pèsent sur ces habitats. Ces menaces sont d'autant plus importantes que les surfaces de ces différents milieux sont faibles. De ce fait, l'état de conservation des habitats de pelouses proprement dites actuellement observé est jugé moyen à bon à Bay-sur-Aube, moyen à Perrogney, et moyen à mauvais à Poinsenot, alors que l'habitat d'éboulis dont la dynamique est plus lente, est encore en bon état (sauf à Bay-sur-Aube où, au niveau de l'éboulis, l'ensoleillement est trop faible ce qui ne permet pas le développement du cortège typique).

L'objectif principal est donc la restauration et l'entretien des pelouses et des éboulis. La reconquête des pelouses se fera en débroussaillant les zones envahies par les ligneux, voire en coupant certaines pinèdes. L'entretien pourra s'effectuer soit par la mise en place d'un pâturage extensif et/ou un débroussaillage régulier. Il convient également de limiter l'extension, voire de fermer, la décharge de Poinsenot.

L'autre habitat qui nécessite une attention particulière, malgré sa surface très faible sur le site Natura 2000, est la Chênaie-charmaie calciphile (9130). Son état de conservation est jugé moyen du fait d'une diversité des essences moyenne, et de la faible maturité des peuplements. L'objectif est d'étendre la surface de cet habitat au niveau des pinèdes actuelles présentant un stade forestier trop avancé pour revenir à des habitats de pelouses après exploitation.

Le détail des éléments de l'analyse est repris dans des fiches annexées au présent document :

Annexe 9 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme visent à maintenir ou restaurer les habitats, habitats d'espèces et populations dans un état jugé favorable.

1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, les mesures de gestion préconisées devront privilégier, dans les milieux ouverts, les habitats Eboulis calcaire thermophile, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie et, dans les milieux forestiers, la Chênaie-charmaie calciphile qui est le seul habitat à avoir un niveau de priorité faible. La Fruticée, qui a un niveau de priorité moyen sera conservé, disséminé au sein des habitats de pelouses.

Ces mesures devront permettre d'une part le maintien voire l'extension des surfaces des habitats naturels mentionnés ci-dessous, et d'autre part le maintien voire l'amélioration de leur état de conservation.

Habitat	Code Natura 2000	Surface sur le site (en ha)	Pelouse Poincenot		Pelouse Bay-sur-Aube		Pelouse Perrogney		Commentaires
			Obj. surf.	Obj. cons.	Obj. surf.	Obj. cons.	Obj. Surf.	Obj. cons.	
Eboulis calcaire thermophile	8130	0,07	↗	↔	↔	↔	↔	↔	-
Pelouse mésoxérophile calcicole	6210	0,8	↗	↗	↗	↗	↗	↗	En remplacement de la pinède, de la pelouse ourlet et de la fruticée
Pelouse montagnarde xérophile à Sesslerie	6210	2,6	↗	↗	↗	↗	↗	↗	
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	6210	0,6	↘	-*	↘	-*	↘	-*	* Faciès de dégradation des pelouses
Fruticée sur pelouse calcaire	6210 et 5130	0,14	-	-	↘	-*	↘	-*	
Prairie mésophile	6510	0,05	↔	-*	-	-	-	-	
Chênaie-charmaie calciphile	9130	0,3	↗	↗	↗	↗	↗	↗	En remplacement de la pinède

Légende : Obj. surf. : Objectif de surface

Obj. cons. : Objectif d'état de conservation

↔ : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

Actuellement, aucune espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » n'est recensée sur le site Natura 2000 et seul *Maculinea arion* (inféodé aux habitats de pelouse) est inscrit à l'annexe IV de la Directive. Les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectif porteront donc uniquement sur les habitats inscrits à la Directive. Toutefois, la recherche des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » et pouvant être potentiellement présentes sur le site, restera un des objectifs (cf. améliorer les connaissances sur le site).

2 - Améliorer les connaissances sur le site

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement écologique du site et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

3 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

II - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Annexe 13 : Synthèse de la gestion écologique

Les objectifs opérationnels prennent en compte les facteurs contraignants (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs à long terme) afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.

Les objectifs sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des Habitats et des espèces SE = Suivi Ecologique
 FA = Fréquentation, Accueil et pédagogie PO = POLice et surveillance
 AD = ADministratif IO = Maintenance des Infrastructures et des Outils

1 - Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteurs d'influence :	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture progressive du milieu • Plantations de résineux • Décharge (secteur de Poinsetot)

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne particulièrement la Pelouse xérophile montagnarde à Sesslerie, et avec une priorité moindre la Pelouse mésoxérophile calcicole. Ces habitats, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont tendance à évoluer vers la Pelouse ourlet mésoxérophile (colonisation par les graminées sociales telles le Brachypode) et la Fruticée (installation d'arbustes), habitats qui présentent un niveau de priorité plus faible. L'objectif, à terme, est donc de favoriser les habitats de pelouses xérophiles et mésoxérophiles au détriment de la Pelouse ourlet et de la Fruticée.

La conservation des habitats de pelouses et des espèces qui leurs sont liées passe par le maintien de l'ouverture du milieu (entretien par débroussaillage et/ou pâturage) ou par la réouverture du milieu lorsque celui-ci est embroussaillé (phase de restauration : débroussaillage).

Les plantations de résineux ont été réalisées au détriment des habitats de pelouses. Il est possible sur certains secteurs de retrouver ces habitats en coupant les pinèdes. De plus, cette suppression des pinèdes limitera la colonisation des pelouses par les pousses de pins.

La décharge communale localisée sur la Butte des Teurets à Poinsetot a d'ores et déjà fait disparaître une grande partie des habitats d'éboulis et de pelouses. Le maintien des surfaces encore en état passe par la limitation de l'extension de cette décharge, voire sa fermeture. Il ne semble pas réaliste de réhabiliter la

décharge avec l'objectif de retrouver les habitats de la Directive mais plutôt de regagner ces derniers en intervenant sur les zones de pinèdes (comm. pers. J.M. ROYER).

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 1	Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède
GH 2	Entretenir par pâturage (selon opportunité)
GH 3	Couper les pins sur les zones de pelouses potentielles
AD 1	Inciter la commune de Poinsenot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber

2 - Restaurer et entretenir les éboulis

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture progressive du milieu • Décharge (secteur de Poinsenot)

Cet objectif représente d'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, un niveau de priorité fort tout particulièrement sur le secteur de Poinsenot.

L'habitat « Eboulis calcaires thermophiles » a tendance à se fermer (colonisation par les arbustes et les arbres). Pour ralentir ce phénomène et ainsi maintenir les surfaces couvertes par cet habitat, il est nécessaire d'entretenir le milieu en limitant la progression des ligneux par des opérations de débroussaillage.

Comme pour les pelouses, les éboulis sont menacés par la décharge localisée à Poinsenot. Par conséquent la démarche évoquée dans l'objectif précédent concernera également cet habitat de la Directive « Habitats ».

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 1	Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède
AD 1	Inciter la commune de Poinsenot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber

3 - Maintenir et favoriser les zones tampons

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	Cultures périphériques

Sur les secteurs de Poinsenot et de Bay-sur-Aube, les pelouses sont bordées de cultures qui ont tendance à gagner progressivement sur ces habitats en « grignotant » les marges. Le maintien ou la plantation de haies, et la mise en place d'une bande en jachère en périphérie des pelouses, en substitution des cultures existantes, permettraient de contrer ce phénomène. L'impact des phytosanitaires pulvérisés sur ces cultures serait également atténué.

Ces zones de transition présentent aussi un intérêt pour les chauves-souris, espèces pour la plupart inscrites à la Directive « Habitats » et potentiellement présentes sur le site Natura 2000.

Les bandes de jachères seraient également favorables aux plantes messicoles comme *Camelina sativa* et *Silene dichotoma*, aujourd'hui très rares en Haute-Marne et observées dans les années 70 en bordure de la Butte de Talouison (JM. Royer, comm. pers.).

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 4	Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures
GH 5	Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures

4 - Restaurer l'habitat de chênaie-charmaie (sylvofaciès de la hêtraie)

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	Présence de plantations de résineux

Cet objectif représente d'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, un niveau de priorité faible sur l'ensemble du site Natura 2000. De ce fait, cet habitat sera privilégié dans les cas suivants :

- Lorsque les habitats de pelouses ne pourront pas être restaurés (stade forestier trop avancé)
- En remplacement des plantations de pins. Il convient donc de favoriser l'installation des essences feuillues et de transformer ainsi progressivement les pinèdes en chênaie-charmaie. Concernant la Butte du Haut-du-Sec à Perrogney-les-Fontaines, l'aménagement forestier (2003-2017) prévoit d'ores et déjà de favoriser la préservation des feuillus.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 6	Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes

5 - Etendre le site Natura 2000 en intégrant d'autres zones de pelouses calcicoles et d'éboulis

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	-

Annexe 19 : Cartes de localisation des nouvelles zones proposées

Etant donnée la perte de surfaces de pelouses et d'éboulis due à la présence d'une décharge sur la Butte des Teurets à Poinsonot, il est proposé d'inclure dans le site Natura 2000 de nouveaux secteurs présentant les mêmes caractéristiques géologiques et écologiques que les secteurs actuellement pris en compte. Sur les indications de Jean-Marie ROYER (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), deux nouvelles zones sont envisagées :

- Pelouse des Côtes du Gué sur la commune d'Arbot (parcelle ZH 29, propriété de la commune et gérée par l'ONF / surface : 1,8960 ha)
- Pelouse et éboulis de la Combe Messin sur la commune de Poinson-les-Grancey (parcelles ZE 31 et ZE 44, respectivement propriétés de la SNCF et de M. Alain BOIGET, maire de Poinson / surface : 0,8203 ha)

Cette possibilité d'extension à d'ores et déjà été évoquée lors du comité de pilotage intermédiaire du 3 mars 2004.

Ce projet d'extension passera par la consultation des communes concernées, suivie de la validation officielle des nouvelles limites du site Natura 2000.

Opérations à prévoir

Code	Titre
AD 2	Etendre les limites du site Natura 2000 (consultation et validation officielle)

6 - Améliorer les connaissances sur la faune

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site

Le manque de connaissances sur la faune fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, et évaluer leur impact sur la faune, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences. La recherche sera orientée essentiellement vers les espèces de la Directive « Habitats » déjà observées ou potentiellement présentes (entre parenthèse dans le tableau suivant).

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 1	Inventorier l'entomofaune (Damier de la Succise)
SE 2	Inventorier l'herpétofaune (Lézard vert, Lézard des souches, Couleuvre verte et jaune)
SE 3	Inventorier les chiroptères

7 - Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation et de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 4	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive
SE 5	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

8 - Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Objectif à long terme visé :	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteur influençant la gestion :	Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site, sur les menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 passe par la communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site.

La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Trois moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- La réalisation d'animations de sensibilisation
- La rédaction d'articles dans la presse locale et les bulletins municipaux
- La pose de panneaux placés sur les chemins d'accès.

Une vérification et un entretien des panneaux seront réalisés régulièrement.

Opérations à prévoir

Code	Titre
FA 1	Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
FA 2	Ecrire des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux
FA 3	Poser des panneaux d'information
IO 1	Entretien des panneaux d'information
PO 1	Vérifier l'état des infrastructures existantes

9 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Objectif à long terme visé :	-
Facteur influençant la gestion :	Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation

Une évaluation, tous les deux ans, des opérations mises en œuvre, permettra de vérifier la pertinence de la gestion entreprise et si besoin d'affiner les actions.

Au bout des 6 ans de durée du DOCOB, une évaluation des objectifs fixés sera réalisée avec un bilan des différents suivis écologiques et recherches effectués.

Ces évaluations seront communiquées aux membres du comité de pilotage local, aux élus ainsi qu'à la population locale pour qu'ils puissent être informés sur le suivi du site.

Opérations à prévoir

Code	Titre
AD 3	Evaluer tous les deux ans la gestion conduite
AD 4	Evaluer les objectifs du DOCOB

Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion

Priorité de l'opération : opération essentielle (❶), importante (❷), utile pour aller plus loin (❸)

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération	
1 – Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »	<i>Fermeture progressive du milieu</i>	1.1. Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles	GH1 : Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède	❶	
			GH2 : Entretenir par pâturage (selon opportunité)	❷	
	<i>Plantations de résineux</i>		GH3 : Couper les pins sur les zones de pelouses potentielles	❶	
	<i>Décharge (secteur de Poinsenot)</i>		AD1 : Inciter la commune de Poinsenot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber	❶	
	<i>Fermeture progressive du milieu</i>		1.2. Restaurer et entretenir les éboulis	GH1 : Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède	❶
	<i>Décharge (secteur de Poinsenot)</i>			AD1 : Inciter la commune de Poinsenot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber	❶
	<i>Cultures périphériques</i>		1.3. Maintenir et favoriser les zones tampons	GH4 : Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures	❷
				GH5 : Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures	❷
	<i>Plantation de résineux</i>		1.4. Restaurer l'habitat de chênaie-charmaie (sylvo-faciès de la hêtraie)	GH6 : Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes	❶
	-		1.5. Etendre le site Natura 2000 en intégrant d'autres zones de pelouses calcicoles et d'éboulis	AD2 : Etendre des limites du site Natura 2000 (consultation et validation)	❷
2 – Améliorer les connaissances sur le site	<i>Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site</i>	2.1. Améliorer les connaissances sur la faune	SE1 : Inventorier l'entomofaune	❷	
			SE2 : Inventorier l'herpétofaune	❸	
			SE3 : Inventorier les chiroptères	❷	

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
	<i>Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive</i>	2.2. Evaluer l'impact de la gestion	SE4 : Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	❶
			SE5 : Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	❶
3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local	<i>Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000</i>	3.1. Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site	FA1 : Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	❷
			FA2 : Editer des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux	❷
			FA3 : Poser des panneaux d'information	❷
			PO1 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	❷
			IO1 : Entretien des panneaux d'information	❷
-	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD3 : Evaluer tous les deux ans la gestion conduite	❷
			AD4 : Evaluer les objectifs du DOCOB	❶

D - PROGRAMME D' ACTIONS

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

Annexe 14 : Fiches actions

Pour bénéficier d'un contrat, la parcelle, objet du contrat, doit être incluse dans le site Natura 2000.

Le contrat passé avec un particulier prendra la forme d'un Contrat d'agriculture durable (CAD) lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune).

Dans le cas contraire, le contrat prendra la forme d'un contrat Natura 2000.

Dans le cas d'un CAD, le montant de l'action bénéficiera d'une majoration incitative de + 20 % sur la superficie incluse dans le site Natura 2000, dans le respect des plafonds communautaires.

Pour les actions mobilisables dans le cadre des CAD, trois cas peuvent se présenter :

- les actions figurent dans l'arrêté préfectoral, elles sont mobilisables immédiatement,
- les actions ne figurent pas dans l'arrêté préfectoral mais elles figurent dans la synthèse régionale : un arrêté modificatif devra être pris pour les y intégrer,
- les actions ne figurent ni dans l'arrêté préfectoral, ni dans la synthèse régionale : une procédure visant à les faire valider devra être engagée.

1 - Gestion des habitats

GH1 - Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède

Cette opération concerne l'ensemble des habitats de pelouses et les éboulis. Il s'agit de débroussailler manuellement ou mécaniquement les ligneux qui ont tendance à gagner sur ces milieux ouverts. Compte tenu de la dynamique de fermeture du milieu, 1 passage tous les 3 ans semblent suffisants. Cette opération ne devra se pratiquer qu'entre mi-août et début février, en dehors de la pleine période d'activité biologique de la faune, notamment pour les reptiles et les oiseaux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH 005 0A : Lutte contre la fermeture des milieux : ouverture mécanique
- A FH 005 0B : Lutte contre la fermeture des milieux : ouverture manuelle

Contrat d'Agriculture Durable (mesure issue de la synthèse régionale)

- 1901 A 01 : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (déprise ancienne) et entretien

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrats d'Agriculture Durable*

GH2 - Entretenir par pâturage (selon opportunité)

Cette opération concerne la « Pelouse mésoxérophile calcicole » et la « Pelouse montagnarde xérophile à Selsérie ». Compte tenu des surfaces, seule la Butte de Talaison pourrait être actuellement pâturée. Selon les opportunités de trouver un éleveur local intéressé, un pâturage extensif pourra être envisagé. La prise en compte de la flore et de l'entomofaune en particulier est essentielle dans la définition des modalités de pâturage (zonage, chargement, période).

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH 004 0A : Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif
- A FH 004 1A : Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif – Option pose de clôtures

Contrat d'Agriculture Durable (mesures figurant dans l'arrêté préfectoral)

- 1806 F 01 : Gestion contraignante d'un milieu remarquable
- 2003 A 01 : Gestion extensive des pelouses calcaires ou calcicoles sèches

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

GH3 - Couper les pins sur les zones de pelouses potentielles

Cette opération concerne la « Pelouse mésoxérophile calcicole » et la « Pelouse montagnarde xérophile à Selsérie ». Elle consiste à exploiter les pins dans les secteurs où les espèces caractéristiques des pelouses sont encore présentes sous la pinède. Cette opération ne devra se pratiquer qu'entre mi-août et début février, en dehors de la pleine période d'activité biologique de la faune, notamment pour les reptiles et les oiseaux.

☞ *Coût de l'opération : les coûts d'exploitation pourront être couverts par la vente des bois*

GH4 - Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures

Cette opération consiste à maintenir voire à planter des haies dans les zones de contact entre pelouses et cultures. Sur les versants sud, la hauteur des haies devra être limitée de manière à préserver l'exposition solaire nécessaire aux espèces de pelouses.

Attention, l'implantation de nouvelles haies ne pourra se faire que sur les secteurs agricoles hors pelouses.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH 002 0A : Plantation de haies
- A FH 002 1A : Entretien de haies

Contrat d'Agriculture Durable (mesure issue de la synthèse régionale)

- 0501A00 : Plantation et entretien de haie

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

GH5 - Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures

Cette opération consiste à inciter les agriculteurs à mettre en place des bandes en jachères ou des bandes enherbées dans les zones de contact entre pelouses et cultures.

Attention, l'implantation de jachères et de bandes enherbées ne pourra se faire que sur les secteurs agricoles hors pelouses.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat d'Agriculture Durable (mesures figurant dans l'arrêté préfectoral)

- 0101A00 : Reconversion de terres arables en herbages extensifs

- 0401A00 : Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables
- 0402A00 : Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente du gel PAC
- 1401A00 : Amélioration d'une jachère PAC (jachère faune sauvage)
- 1403A00 : Reconversion de terres arables en cultures d'intérêt faunistique ou floristique

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrat d'Agriculture Durable*

GH6 - Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes

Cette opération concerne les zones de pinèdes et consiste à favoriser l'installation des feuillus pour remplacer progressivement les résineux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- F 27.004 : Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

Récapitulatif des mesures par type de contrat

Type de contrat	Mesures	Remarques
Contrat Natura 2000	A FH 005 0A	
	A FH 005 0B	
	A FH 004 0A	
	A FH 004 1A	
	A FH 002 0A	
	A FH 002 1A	
	F 27 004	
Contrat d'agriculture durable (CAD)	1806F01	
	2003A01	
	0101A00	
	0401A00	
	0402A00	
	1401A00	
	1403A00	
	0501A00	Mesure devant être intégrée dans un arrêté modificatif
	1901A01	

2 - Suivi écologique

SE1 - Inventorier l'entomofaune

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des insectes inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », notamment le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) potentiellement présent. Cet inventaire devra être réalisé entre mi-avril et fin juin.

☞ *Coût de l'opération : 1 200 €*

SE2 - Inventorier l'herpétofaune

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des reptiles inscrits à l'annexe IV de la Directive « Habitats », notamment le Lézard vert, le Lézard des souches et la Couleuvre verte et jaune, potentiellement présents sur le site. Cet inventaire devra être réalisé en avril-mai.

☞ *Coût de l'opération : coût intégré à l'inventaire de l'entomofaune (opération SE 1)*

SE3 - Inventorier les chiroptères

Cette action consiste à inventorier les chauves-souris et principalement celles inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » qui utilisent le site comme territoire de chasse. Cet inventaire devra être réalisé en juillet-août, période d'envol des jeunes.

☞ *Coût de l'opération : 600 €*

SE4 - Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

Les différents indicateurs à suivre pour évaluer l'état de conservation des habitats de la Directive sont détaillés dans la partie B.II.3.

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : 1 200 €*

SE5 - Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2003 (cf. cartes de localisation des habitats naturels en annexe).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : coût intégré au suivi de l'état de conservation des habitats (opération SE 4)*

3 - Fréquentation, accueil et pédagogie

FA1 - Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ *Coût de l'opération : 600 €*

FA2 - Editer des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux

Une information bisannuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais de la presse locale et des bulletins municipaux. Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

☞ *Coût de l'opération : 300 €*

FA3 - Poser des panneaux d'information

Des panneaux pourront être mis en place en bordure des chemins de randonnée pour informer les personnes fréquentant le site sur l'existence du site Natura 2000 et les consignes à respecter pour la préservation des milieux et des espèces. Par un souci de crédibilité, la pelouse de Poinzenot étant le siège d'une décharge, seuls les sites de Bay-sur-Aube et de Perrogney-les-Fontaines sont concernés par cette opération.

Deux panneaux (un pour chaque site concerné) seront nécessaires.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

4 - Entretien des infrastructures

IO1 - Entretien des panneaux d'information

Cette opération comprend l'entretien des panneaux présents sur les sites de Bay-sur-Aube et de Perrogney-les-Fontaines. Ce sont pour l'essentiel les supports en bois des panneaux qui devront être régulièrement entretenus (passage d'une couche de lasure).

Une demi-journée tous les 3 ans sera nécessaire pour réaliser cet entretien, soit un passage durant la période de validité du DOCOB

☞ *Coût de l'opération : 150 €*

5 - Surveillance du site

PO1 - Vérifier l'état des infrastructures existantes

Des actes de malveillances ou de négligences étant toujours envisageables, il faut prévoir des visites ponctuelles de contrôle de l'état des panneaux qui seront installés.

☞ *Coût de l'opération : réalisé ponctuellement en fonction des autres opérations*

6 - Administratif

AD1 - Inciter la commune de Poinzenot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber

Cette action consiste à rencontrer la commune afin de l'inciter à limiter l'extension de la décharge pour minimiser son impact sur les habitats de la Directive, voire à la résorber.

☞ *Coût de l'opération : 0 €*

AD2 - Etendre les limites du site Natura 2000 (consultation et validation)

Cette action consiste à proposer officiellement aux communes d'Arbot et de Poinson-les-Grancey d'étendre le zonage du site Natura 2000 aux pelouses et éboulis présents sur leur territoire. Cette extension devra ensuite être validée par les autorités compétentes.

Remarque : Les propriétaires concernés par cette extension ont été rencontrés par l'opérateur local. Le conseil municipal d'Arbot a d'ores et déjà donné son accord de principe pour intégrer la parcelle ZH 29 au site Natura 2000 (délibération du 3 septembre 2004).

☞ *Coût de l'opération : mission propre aux autorités compétentes*

AD3 - Evaluer tous les deux ans la gestion conduite

La gestion sera évaluée sous forme d'un compte-rendu d'activités qui fera le point sur :

- Les résultats du suivi écologique (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- L'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- Les coûts de gestion et de suivi du site.

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion du comité de pilotage local.

☞ *Coût de l'opération : 1 200 €*

AD4 - Evaluer les objectifs du DOCOB

Les opérations correspondant aux objectifs du DOCOB seront évaluées au bout des 6 ans sous forme d'un rapport d'activités qui fera la synthèse des comptes-rendus bisannuels d'activités.

Il permettra :

- D'actualiser les connaissances sur le site
- D'évaluer chaque objectif et opération de gestion et de vérifier ainsi leur pertinence
- De proposer la gestion à conduire à l'avenir pour pérenniser le potentiel du site

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion du comité de pilotage local.

☞ *Coût de l'opération : 1 000 €*

II - LE PLAN DE TRAVAIL

Annexe 15 : *Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)*

Le Plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions à engager et des opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts des opérations et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

NB : Concernant les opérations de gestion des habitats (GH), les coûts minimaux et maximaux sont évalués en fonction des contrats les moins et les plus rémunérateurs, et des surfaces ou linéaires potentiels maximum à gérer.

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
Gestion des habitats et des espèces (GH)												
GH1	Débroussailler les zones envahies par la fruticée et la pinède	①	Contrats Natura 2000						De 70 à 210	1 fois tous les 3 ans	-	CPNCA + entreprise spécialisée (ou association d'insertion)
GH2	Entretien par pâturage (selon opportunité)	②	Contrats Natura 2000 ou CAD						De 900 à 4 022	-	-	CPNCA / Eleveur local
GH3	Couper les pins sur les zones de pelouses potentielles	①							-	-	-	CPNCA + ONF / exploitant forestier
GH4	Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures	②	Contrats Natura 2000 ou CAD						De 150 à 2 061	-	-	Exploitants agricoles CPNCA
GH5	Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures	②	Contrats d'Agriculture Durable						De 4 452 à 50 316	-	-	Exploitants agricoles
GH6	Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes	①	Contrats Natura 2000						8 100	-	-	CPNCA / ONF
TOTAL GH			De 2 278 à 10 785	De 2 278 à 10 785	De 2 278 à 10 785	De 2 278 à 10 785	De 2 278 à 10 785	De 2 278 à 10 785	De 13 672 à 64 709			
Suivi écologique (SE)												
SE1	Inventorier l'entomofaune	②		1 200					1 200	2ème année	6 jours	CPNCA
SE2	Inventorier l'herpétofaune	③		avec SE1					-	2ème année	-	CPNCA
SE3	Inventorier les chiroptères	②			600				600	3ème année	3 jours	CPNCA
SE4	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	①						1200	1 200	Dernière année	6 jours + photo aérienne	CPNCA
SE5	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	①						avec SE4	-	Dernière année	-	CPNCA
TOTAL SE			0	1 200	600	0	0	1 200	3 000			
Fréquentation, accueil et pédagogie (FA)												
FA1	Réaliser des animations de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①	200		200		200		600	1ère, 3ème et 5ème année	1 jour par session	CPNCA
FA2	Editer des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux	①	100		100		100		300	1ère, 3ème et 5ème année	1/2 jour tous les 2 ans	CPNCA
FA3	Poser des panneaux d'information	②	sur devis						sur devis	1ère année	-	Structure spécialisée + CPNCA
TOTAL FA			300	0	300	0	300	0	900			
Entretien des infrastructures (IO)												
IO1	Entretien des panneaux d'information	①				150			150	4ème année	-	CPNCA / communes
TOTAL IO			0	0	0	150	0	0	150			
Police et surveillance (PO)												
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	②	avec les opérations de gestion et de suivis						0	-	-	CPNCA / communes
TOTAL PO			0	0	0	0	0	0	0			
Administratif (AD)												
AD1	Inciter la commune de Poinsetot à limiter l'extension de la décharge voire à la résorber	①	-						-	1ère année	-	Animateur du site Natura 2000
AD2	Étendre les limites du site Natura 2000 (consultation et validation)	②	-						-	1ère année	-	Etat / Europe / Animateur site N2000
AD3	Évaluer tous les deux ans la gestion conduite	①		600		600		avec AD4	1 200	2ème, 4ème et 6ème année	6 jours	Animateur du site Natura 2001
AD4	Évaluer les objectifs du DOCOB	①						1 000	1 000	Dernière année	5 jours	Animateur du site Natura 2000
TOTAL AD			0	600	0	600	0	1 000	2 200			
Total			De 2 578 à 11 085	De 4 078 à 12 585	De 3 178 à 11 685	De 3 028 à 11 535	De 2 578 à 11 085	De 4 478 à 12 985	De 19 922 à 70 959			

Priorité : opération essentielle (①), importante (②), utile pour aller plus loin (③)

Opérateurs potentiels : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), Office National des Forêts (ONF), communes, entreprises spécialisées, exploitants agricoles

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°96 « Ardoisières de Monthermé et de Deville »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°97 « Souterrains de Montlibert »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°98 « Carrière de Chemery-sur-Bar »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BARDAT, J.** (1993) – *Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine* – Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 56 p.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°95 « Carrières souterraines de Vertus »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°18 « Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BELLMANN H., LUQUET G.** (1995) – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale* – Delachaux et Niestlé
- BOURNERIAS M.** (1979) – *Guide des groupements végétaux de la Région parisienne, 2ème édition* – Paris : Société d'Édition d'Enseignement Supérieur Masson, 483 p.
- CHINERY M.** (1988) – *Insectes de France et d'Europe occidentale* – Arthaud, 320 p.
- COLLECTIF** (1994) – *Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France* – Nathan, MNHN, WWF, 175 p.
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles** (1991) – *Guide de méthodologie des plans de gestion des Réserves Naturelles* – A.T.E.N./M.A.T.E., 61 p.
- COPPA G.** (2000) – *Notes entomologiques* – Bulletin de la S.S.N.A.H.M., Tome XXV, Fascicule 13, p.331-333
- COPPA G.** (2000) – *Observations d'Orthoptères (Orthoptera) peu connus dans la moitié Nord de la France (région Champagne-Ardenne)* – Bulletin de la S.S.N.A.H.M., Tome XXV, Fascicule 14, p.337-343
- COPPA G.** (2001) – *Cartographie des orthoptères de la région Champagne-Ardenne et de ses marges : Nord-Est de la France (Orthopteroidea, Ensifera, Caelifera, Mantodea)* – Matériaux Entomocénétiques, 6, p. 15-48

- COPPA G.** (2001) – *Les Orthoptères de la Butte de Taloison, Commune de Bay-sur-Aube* – Bulletin de la S.S.N.A.H.M., Tome XXV, Fascicule 17, p. 424-425
- CRESPI C. et FERMENT A.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°8 « Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- CRESPI C. et FERMENT A.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°37 « Marais de la Vanne à Villemaur »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- DEFAUT B.** (2001) – *La détermination des orthoptères de France, 2^{ème} édition* – Bédeilhac, 83 p.
- DE LANGUE et al.** (1992) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition* – Edition du Patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, 1092 p.
- DG. XI – D.2** (1996) – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15* – Bruxelles : Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile » de la Commission Européenne, 109 p.
- DI.R.EN. Champagne-Ardenne** (1996) – *Sites susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, fiches de présentation, Champagne-Ardenne* – Dossier de consultation, mise en œuvre de la directive européenne « Habitats-faune-flore »
- Directive 92/43/CEE** – *Directive Habitats-Faune-Flore* – JOCE 22 juillet 1992
- DURIN L., FRANCK J., GEHU J.M.** (1991) – *Flore illustrée de la région Nord-Pas-De-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages* – Bailleul : Centre Régional de Phytosociologie, 323 p.
- E.N.G.R.E.F.** (1997) – *CORINE Biotope, types d'habitats français* – 217 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll.** (1997) – *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques* – Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris : SPN / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A.** (1991) – *Guide des graminées, carex, joncs, fougères* – Delachaux et Niestlé, 255 p.
- FROC S., RIVEZ S.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont Buzancy »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- HIGGINS L.G., RILEY N.D.** (1988) – *Guide des papillons d'Europe* – Delachaux et Niestlé, 455 p.
- INFRAY R.** (1976) – *La faune xérothermique de la Butte de Taloison (2^{ème} partie)* – Bulletin de la S.S.N.A.H.M., Tome XX, Fascicule 15, p. 398-406
- LAFRANCHIS T.** (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* – Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze (France), 448 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** (2000) – *Fiches espèces et habitats* – non publié

- Préfecture de la Région Champagne-Ardenne** (1999) – *Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux, contribution de la Champagne-Ardenne* – Ministère de l’Agriculture et de la Pêche, Direction Régionale de l’Environnement Champagne-Ardenne, 110 p.
- R.N.F.** (1998) – *Le document d’objectifs : un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000, guide de présentation* – LIFE Elaboration expérimentale de documents d’objectifs sur des sites du futur réseau Natura 2000, 18 transparents
- RAMEAU J.C.** (1993) – *Habitats forestiers de la Directive Habitats présents et à retenir en France métropolitaine* – Nancy : ENGREF, 43 p.
- ROYER J.M.** (1972) – *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale* – Faculté des sciences et des techniques de l’université de Besançon.
- ROYER J.M.** (1982) – *Caractérisation, répartition et origine du Xérobromion* – Colloque phytosociologique de Strasbourg
- ROYER J.M.** (2002) – *Les pelouses calcaires de la Haute-Marne* – Groupe Régional d’Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes.
- VALENTIN-SMITH G. et al.** (1998) – *Guide méthodologique des documents d’objectifs Natura 2000* – R.N.F./ A.T.E.N., 144 p.